

DIRECTION GENERALE ADJOINTE CLIENTS
Direction Attractivité Commerciale et Marketing
Frédéric FOURET / MC026

VENTES DE LOGEMENTS

EN APPLICATION DE LA LOI N° 86-1290 DU 23 DECEMBRE 1986

Le Bureau du Conseil d'Administration est informé de la vente de logements en application de la loi n° 86-1290 du 23 Décembre 1986 modifiée par la loi ELAN du 25 juin 2018. et des dispositions du décret n° 2019-1183 du 15 novembre 2019.

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- d'autoriser la vente par l'Office dudit logement,
- de faire rédiger l'acte de vente en la forme notariée,
- de donner tous pouvoirs au Directeur Général pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Cette vente fait partie du plan de mise en vente annexé à la CUS 2019/2025 signée le 31/12/2019.

Acquéreur :

[REDACTED] domicilié à LILLE, [REDACTED]

Est acquéreur du logement situé à LILLE, [REDACTED]

Prix de vente : 98 000 €

Prix Marché : 98 000 €

Appart vacant T1 de 35 m2

Lot 4 de la copropriété

Locataire Bailleur privé

Revenus inférieurs PLI

Prix Commercial du logement : 98 000€

ADOPTÉ

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON